



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.191/L.12
18 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

Session thématique interactive

**LE COMMERCE INTERNATIONAL, LES PRODUITS DE BASE
ET LES SERVICES/TOURISME**

Résumé établi par le secrétariat de la Conférence

Commerce international

1. La politique commerciale joue un rôle crucial dans les stratégies de développement, car le commerce est un puissant stimulant de la croissance, du développement et de la réduction de la pauvreté. Il est essentiel d'assurer une répartition équitable des avantages résultant du commerce. Les participants ont discuté d'un certain nombre de questions fondamentales relatives aux conséquences de la libéralisation économique et à l'aptitude des PMA à défendre leurs intérêts dans le cadre du système commercial multilatéral. Les PMA ont l'impression que la mise en œuvre du Cycle d'Uruguay ne s'effectue que progressivement. Il faudrait traduire l'amélioration de l'accès aux marchés en véritable croissance des échanges commerciaux, en s'attaquant aux obstacles qui existent au niveau de l'offre. L'intégration régionale pourrait constituer une étape dans l'intégration progressive des PMA dans l'économie mondiale, mais les progrès accomplis dans cette direction ont été lents. Les PMA ont besoin d'une aide pour participer davantage au système commercial multilatéral et rendre ce dernier plus efficace. Il faut

remédier au déséquilibre qui existe en matière de négociation entre les grands groupements commerciaux de pays, capables d'exprimer leurs positions avec force, et les coalitions dispersées de pays en développement.

Nouveau cycle de négociations

2. Un système commercial multilatéral reposant sur des règles est une condition préalable à l'existence d'un cadre prévisible et stable pour les échanges commerciaux. L'Union européenne et l'OMC ont demandé que la prochaine réunion ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Doha en novembre 2001, lance un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. À cet égard, elles ont souligné qu'un tel cycle ne peut avoir lieu si les PMA n'y participent pas et si leurs préoccupations en matière de développement ne sont pas dûment prises en considération. En outre, un nouveau cycle de négociations permettrait de s'attaquer aux problèmes inhérents à la situation actuelle et de remédier aux injustices existantes. Cependant, les PMA viennent seulement d'entamer l'étude des questions qui se posent et de préparer leur participation pleine et entière au système commercial multilatéral. Ils redoutent de devoir aborder des questions nouvelles, qui pourraient avoir des incidences graves sur leur développement. Lors de la définition des mesures à prendre dans le domaine commercial, il faut tenir compte des différences qui existent entre les structures économiques des pays développés à économie de marché et celles des PMA. Pour aboutir à un consensus au sujet d'un nouveau cycle de négociations, il convient d'aborder de façon globale et équilibrée les questions de développement, y compris un accès plus large des produits agricoles et textiles aux marchés et l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane, en vue de réduire la pauvreté.

Mise en œuvre

3. La mise en œuvre des engagements pris par les PMA en application des accords de l'OMC est très coûteuse. Les PMA sont déçus par l'insuffisance de l'aide qu'ils reçoivent pour tenir leurs engagements et s'intégrer dans le commerce international. Des participants ont également regretté que les pays développés ne donnent pas effet aux dispositions concernant un traitement spécial et différencié ni aux engagements relatifs à l'accès aux marchés, par exemple dans le secteur textile.

4. En l'absence d'institutions et de mécanismes de régulation, la libéralisation du commerce a eu pour résultat que l'industrie des PMA a été durement touchée par des importations à bon marché. Pour que la libéralisation soit bénéfique, elle doit être réglementée et encadrée.

Mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles techniques au commerce

5. Les obstacles non tarifaires, en particulier les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les dispositions en matière de règles d'origine créent des difficultés considérables et empêchent souvent les PMA d'avoir accès aux marchés. Pour exploiter les nouvelles possibilités d'échanges commerciaux qui leur sont offertes, les PMA ont besoin d'une importante assistance, afin de pouvoir se conformer aux accords relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux obstacles techniques au commerce. Des activités d'assistance technique coordonnées par l'OMC et les organisations internationales de normalisation compétentes en vue d'assurer la participation des PMA aux activités internationales d'établissement de normes et à l'amélioration de leur aptitude à se conformer à ces normes ont été présentées comme une mesure à effet immédiat.

Accès aux marchés

6. L'initiative de l'Union européenne "Tout sauf des armes", qui permet aux PMA d'importer tous les produits sans droits d'entrée ni contingents, n'a pu être prise que grâce à cette Conférence. En outre, plusieurs autres membres de l'OMC, qui font partie des pays développés et en développement, ont pris des engagements en matière d'accès des PMA aux marchés. La Conférence devrait déboucher sur un accord indiquant qu'un accès sans droits ni contingents pour les exportations des PMA est un but commun.

7. Une autre mesure à effet immédiat de la Conférence est le lancement par l'Union européenne d'une initiative multilatérale visant à renoncer au recours à des mesures antidumping dans le cas des PMA.

Obstacles au niveau de l'offre et renforcement des capacités

8. L'accès sans droits ni contingents devrait être complété par d'autres mesures visant à remédier aux difficultés des PMA au niveau de l'offre et à mettre en place des infrastructures appropriées soutenant les efforts des PMA, notamment des politiques et des actions visant à faire

en sorte que le commerce fasse partie intégrante des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans de développement économique.

9. L'assistance technique en vue d'un renforcement des capacités doit être offerte dans un cadre cohérent. À cet égard, le Cadre intégré, mis en œuvre grâce à une coopération entre l'OMC, la CNUCED, le CCI, la Banque mondiale, le FMI et le PNUD, a été modifié de façon à donner une place importante au commerce dans les plans nationaux de réduction de la pauvreté. Une contribution de 6 millions de dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré récemment créé a été annoncée en vue de l'exécution du programme pilote relatif au Cadre intégré.

10. En outre, l'OMC a pris un certain nombre d'initiatives pour aider les PMA à participer plus largement aux activités de l'OMC. Il s'agit notamment de mesures visant à assurer la participation de représentants de pays n'ayant pas de mission permanente à Genève et d'une initiative visant à donner plus d'ampleur aux cours de formation, qui portent entre autres sur l'élaboration des politiques.

Adhésion à l'OMC

11. Depuis la création de l'OMC, aucun PMA n'a été en mesure de mener à bien les négociations nécessaires pour y adhérer. À cet égard, la Quadrilatérale (Canada, Union européenne, Japon et États-Unis) est parvenue à un accord sur les éléments essentiels d'un processus rapide d'adhésion de PMA à l'OMC, auquel devraient se rallier tous les autres membres de cette organisation. Il a été souligné qu'au moins un ou deux PMA sur le point d'adhérer devraient être admis avant la réunion ministérielle qui se tiendra au Qatar. Il a été proposé d'accorder aux PMA qui adhèrent un traitement spécial et différentiel et de faire preuve de souplesse à leur égard. L'OMC s'est engagée à fournir aux PMA une assistance aussi importante que possible dans un certain nombre de domaines, y compris le processus d'adhésion.

Produits de base

12. Le secteur des produits de base joue un rôle essentiel dans l'économie des PMA. À quelques exceptions près, les PMA continuent d'être très tributaires des exportations de produits de base. Pour 32 PMA, les produits de base représentent plus de 50 % des exportations

de marchandises et, pour 22 d'entre eux, 80 % et plus. Le développement du secteur des produits de base est crucial pour la réduction de la pauvreté dans les PMA. Les difficultés observées sur les marchés des produits de base entraînent un alourdissement du fardeau de la dette. Cependant, les produits de base sont loin de constituer un handicap. De nombreux pays ont atteint des niveaux de croissance et de diversification élevés en développant le secteur des produits de base, et les PMA pourraient faire de même.

13. Au cours des 30 dernières années, les PMA ont perdu près de 80 % de leur part des exportations de produits de base autres que les combustibles. Ils sont également devenus des importateurs nets de denrées alimentaires, et ce dans une mesure importante. En 1998-1999, leurs importations d'aliments ont porté sur des montants beaucoup plus élevés que la valeur des exportations de produits de base autres que les combustibles.

14. Les cours des principaux produits de base exportés autres que les combustibles, tels que le café, n'ont jamais été aussi bas en termes réels. Une offre excédentaire et la croissance de la productivité, ainsi qu'une concurrence très vive entre les fournisseurs et une concentration plus élevée au niveau des acheteurs figurent parmi les raisons de la baisse des cours. Cependant, des banques de développement continuent de financer des projets visant à accroître la production, celle du café par exemple, malgré une saturation du marché.

15. Il n'existe pas une seule façon de faire face au problème complexe des produits de base. Bien que la proposition tendant à revenir à l'ancien système d'intervention sur les marchés par des gouvernements pour soutenir les cours et favoriser la stabilité n'ait pas été soutenue, le recours aux seuls mécanismes du marché n'a pas été efficace. Les démarches globales combinent une action sur les cours, notamment par la gestion de l'offre; la diversification au sein du secteur des produits de base et en dehors de celui-ci; et une accentuation de la libéralisation du commerce, y compris l'élimination de la progressivité des droits de douane. Il faudrait également favoriser d'autres voies, telles que l'équité en matière de commerce.

16. Les experts des PMA ont recensé sept domaines essentiels dans lesquels une action des PMA et une assistance internationale étaient nécessaires : i) le renforcement des capacités de production, notamment grâce au développement de la R&D et des services de vulgarisation; ii) des normes de qualité et de sécurité, notamment le renforcement des capacités nationales et

régionales en matière d'essai et d'homologation; iii) des mesures postérieures à la récolte et un stockage approprié en vue de réduire autant que possible les pertes après à la récolte; iv) une diversification horizontale et verticale; v) l'amélioration de la commercialisation et le développement des marchés, et notamment la différenciation des produits, l'exploitation de créneaux porteurs et l'information sur les marchés; vi) le financement, notamment le crédit pour l'achat d'intrants, la gestion du risque de prix et le financement structuré des produits de base; et vii) la création de partenariats stratégiques.

17. Le Fonds commun pour les produits de base a déjà reçu de nouvelles idées de projets dans les domaines susmentionnés. Leur financement nécessite une augmentation des ressources du deuxième compte du Fonds et un cofinancement ou un financement parallèle.

Services, dont le tourisme

18. De nombreux PMA sont largement tributaires des services, en particulier du tourisme, pour la plus grande partie de leurs recettes en devises, leur revenu et l'emploi. Cependant, comme ils souffrent de nombreux handicaps structurels, ils ont du mal à tirer pleinement parti du potentiel de ce secteur.

19. La session a mis en évidence les avantages économiques considérables que le tourisme international représentait déjà pour plusieurs PMA et a montré que les activités dans le secteur touristique peuvent avoir un effet de catalyseur sur le processus de développement. Dans au moins 18 PMA, le tourisme constitue déjà la première ou la deuxième source de recettes en devises, et une croissance appréciable du tourisme dans 10 autres PMA donne à penser que plus de la moitié des PMA seront prochainement en mesure de retirer d'importants avantages économiques et sociaux de ce secteur. Certains participants ont estimé que le développement d'un tourisme durable peut constituer pour les PMA l'un des moyens les plus efficaces de participer davantage à l'économie mondiale. Le tourisme international, secteur de l'économie internationale dont la croissance est la plus forte et qui est le plus ramifié, réduit l'instabilité économique et est l'un des quelques secteurs économiques susceptibles de permettre à de nombreux PMA de réduire leur marginalisation par rapport à l'économie mondiale.

Des participants ont souligné l'importante contribution du tourisme à la création d'emplois, aux activités de petites entreprises, à une amélioration de l'équité entre les sexes et à l'atténuation de la pauvreté.

20. Cependant, en raison de handicaps structurels graves, notamment le manque d'infrastructures physiques et de personnel qualifié, les PMA ont besoin d'une importante aide financière et technique de la part de la communauté internationale pour pouvoir assurer une croissance soutenue du tourisme. C'est pourquoi plusieurs participants ont demandé instamment aux partenaires de développement des PMA de suivre l'exemple donné récemment par l'Espagne, qui a financé la réunion de haut niveau sur le tourisme dans les PMA (Îles Canaries, 26-29 mars 2001), au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration des Canaries sur le tourisme dans les PMA.

21. Les participants se sont félicités du Plan d'action international visant à soutenir le développement du tourisme dans les PMA, qui a été établi lors de la Réunion des Îles Canaries, et ont rappelé les quatre domaines d'action mentionnés dans ce plan : a) renforcer les capacités des gouvernements des PMA à favoriser le développement d'un tourisme durable et concurrentiel; b) développer les capacités entrepreneuriales et les compétences en matière de gestion, afin d'améliorer la compétitivité des produits et services du tourisme; c) favoriser des synergies entre les politiques des transports et du tourisme, notamment en ce qui concerne le transport aérien; et d) améliorer les capacités nationales permettant d'utiliser les éléments appropriés du cadre commercial multilatéral.

22. Les représentants des PMA ont demandé une poursuite de la coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et la CNUCED dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action des Canaries. Ils ont demandé aux partenaires du développement, notamment aux institutions internationales et les organismes d'aide, d'examiner d'un œil favorable les projets nationaux et régionaux qui visent à renforcer les capacités des PMA dans les quatre domaines définis par le Plan d'action. Pour sa part, l'Organisation mondiale du tourisme donnera l'exemple, en retenant l'atténuation de la pauvreté comme nouveau domaine prioritaire de son programme de travail pour 2002-2003. Un programme spécial sera mis en œuvre pour les pays d'Afrique subsaharienne, qui ne recueillent que 1,5 % du total mondial des recettes du tourisme. Cependant, ce nouveau programme ne suffira pas et, par conséquent, une aide des donateurs bilatéraux et des organismes multilatéraux sera essentielle.
